

Le 4e arrêté d'interdiction de distribution des repas en Centre-Ville à Calais est paru aujourd'hui. (en PJ)

Il est valable jusqu'au 14 décembre pour les 49 rues de l'arrêté précédent.

Ce matin, démantèlement :

- au BMX,
- à l'Hôpital et derrière la PASS,
- à Marck.

Pour l'association, Claire Millot